



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24103349

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

27 JUIN 2024

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : **811 294 835**

Nom

(en entier) : **Sofiadis**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société coopérative**

Adresse complète du siège : **Avenue Pasteur 2, 1300 Wavre, Belgique**

Objet de l'acte : Renouvellement du mandat d'un administrateur de Sofiadis SC

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de Sofiadis SC du 19 juin 2024

Les actionnaires approuvent et adoptent les résolutions suivantes:
(...)

Résolution 7 - Renouvellement du mandat d'un administrateur de Sofiadis CV

L'assemblée générale ordinaire constate que le mandat d'administrateur de Mr. Arnaud Berken arrive à échéance.

L'assemblée générale ordinaire de la Société décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mr. Arnaud Berken pour une période prenant cours ce jour et prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2027. Le mandat ne sera pas rémunéré.

Résolution 8 – Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution de ce qui précède

L'assemblée générale décide de conférer tous pouvoirs aux Administrateurs et à Madame Anne Vandoolaeghe, chacun agissant seul et avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Pour extrait certifié conforme,
Anne Vandoolaeghe,
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/07/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)